

***L'ENFANT
FACE À LA VIOLENCE
DANS LE COUPLE***



La violence dont un jeune est témoin perturbe la construction de sa personnalité et peut être en partie responsable de son futur parcours...

Parce qu' être témoin de violences, c'est aussi être victime de violences.

Il faut distinguer la violence conjugale du conflit de couple, inévitable, qui survient lorsque les partenaires s'opposent sur un sujet.

Mais qu'en est-il des enfants témoins de violences familiales ?

La violence dont l'enfant est témoin a les mêmes effets sur lui que s'il en était la victime.

Un petit exemple ...

Un enfant qui voit ce que son père fait à sa mère, réagit, ce qui signale qu'il est touché, même si ce n'est pas physiquement. L'enfant témoin est, par la force des choses, amené à être acteur, pour essayer de faire cesser la violence, ce qui implique qu'il prend parti, en s'opposant à son père pour protéger sa mère. Partant de là, on peut imaginer le risque que la violence se tourne vers lui, accidentellement ou intentionnellement, violence physique, mais aussi verbale ou psychologique, dès lors qu'il sera identifié comme se mettant du côté de la victime.

Ce que cette représentation enseigne surtout, c'est que le risque de reproduction de la violence n'est pas l'unique risque...

L'enfant ne sort pas indemne de tout cela. Le fait de vivre dans un foyer où sévit de la violence conjugale est désigné comme une « maltraitance » à elle seule.

Quels sont les effets psychologiques sur l'enfant :

Si la violence conjugale a longtemps été considérée comme une affaire d'adultes, elle peut toutefois avoir des conséquences graves sur le développement physique et psychologique de l'enfant témoin.

Sachant qu'un grand nombre de violences conjugales commence lors de la **grossesse (période à risque de déclenchement des violences conjugales)**, l'enfant se trouve, dès son plus jeune âge, au cœur d'enjeux familiaux, sociaux et judiciaires quant à sa protection et ses conditions de développement.

Les agressions physiques, sexuelles, verbales, psychologiques, économiques qui constituent la violence conjugale créent un climat de vie quotidienne. Ce **climat** est marqué par **l'insécurité, l'instabilité et la menace** pour l'enfant.

Face à ces différentes formes de violences, **l'enfant va tenter de trouver des moyens de protection** (appelées stratégies de coping) :

Le bébé s'attache à la personne qui s'occupe de lui car il en a besoin pour être rassuré et protégé.

Pour faire face aux carences (aux manques) affectifs et aux angoisses psychiques engendrées par la violence conjugale, l'enfant doit mettre en place des stratégies pour « faire face » pour lui permettre de tenter de « maîtriser », tolérer ou diminuer l'impact des événements sur son bien-être physique et psychologique.

Celles-ci sont diverses comme l'évitement d'éléments anxiogènes (qui font peur), les fantasmes de vengeance ou de sauvetage, les tentatives de maîtrise, les quêtes de soutien, l'expression créative, ...

Ces stratégies de coping sont sous-tendues par le ou les rôles de l'enfant dans la famille.

En effet, dans des familles marquées par la violence conjugale, les enfants adoptent des places qui impliquent un positionnement relationnel face à l'auteur et à la victime.

Des auteurs comme Baker et Cunningham en 2004 ont observés **sept rôles** typiques que peut adopter l'enfant :

- Le petit parent
- Le confident de la victime
- Le confident de l'agresseur
- Le petit agresseur
- L'enfant modèle
- L'arbitre
- Le bouc émissaire

Les violences conjugales peuvent avoir un impact aux différents moments de la vie de l'enfant...

Chez le nouveau né et jusqu'à 36 mois :

Dans un nombre significatif de cas, les violences physiques commencent lors de la grossesse.

Car celle-ci est un moment charnière entre la conjugalité et la parentalité dans le couple.

Ainsi, **c'est au moment de la grossesse que les premiers coups ont lieu.** Ils provoqueront un état de stress chez la mère qui affectera, à son tour, le fœtus.

Le stress maternel affecte le poids du fœtus. Le risque de fausse couche augmente ainsi que celui d'un poids de naissance faible.

Chez certaines victimes, le fait que la violence apparaisse lors de la grossesse peut être associé à des sentiments de rejet de l'enfant. Certaines espéreront que l'enfant, une fois né, provoquera un changement chez leur partenaire. Dans de tels cas, le nouveau né arrive au monde avec une mission, celui de faire cesser la violence.

Une fois né, qu'est-ce que le bébé comprend de ce contexte de violence qui l'entoure ?

Selon DeJonghe et ses collègues (2005), des **bébés de moins de 12 mois exposés à la violence conjugale montrent plus de détresse lors de conflits verbaux adultes que d'autres enfants.**

Entre 0 et 36 mois, l'enfant filtre les informations externes par le biais des sens. Il apprend à exprimer la colère de façon adaptée et à tolérer la frustration. Il doit créer, de préférence, des attachements « sûrs ». Il cherche, pour être stimulé, à explorer son environnement grâce à des activités psychomotrices et ludiques. Ceci lui permet entre autres d'internaliser un sentiment d'autonomie qui lui permettra de se séparer des figures d'attachement. Il commence à intégrer des modèles d'interaction sociale par le biais de l'observation des interactions familiales.

La violence conjugale entrave ces processus. **L'enfant peut ressentir la détresse créée par des bruits forts et des images visuelles agressives. Des sentiments de peur et d'insécurité peuvent inhiber l'exploration de l'environnement.** Le jeune enfant est exposé à des modèles inadaptés de gestion de la colère. **Il observe et intègre des modèles violents de résolution de conflit et d'interaction sociale. Le faible niveau de tolérance à la frustration de la part de l'agresseur l'empêche d'apprendre la patience.**

Chez l'enfant de 3 à 6 ans :

L'âge de la maternelle est marqué par l'apprentissage de la gestion des émotions. Les enfants sont particulièrement sensibles à la gestion de la peur et de la colère.

Entre 3 et 6 ans, ils montrent le plus de symptômes externalisés par rapport à la violence conjugale (Hughes, 1997 ; 1998, Sullivan, 2000).

Les comportements sont plus facilement observables : ils ont des difficultés de sommeil, des comportements inhibés, des comportements agressifs, des difficultés liées à l'alimentation. Ces signaux-là ne sont pas forcément dus à des violences dans le couple, mais quand on constate ce genre de comportement chez un enfant, une des hypothèses à poser parmi tous les autres facteurs possibles, est celle de la violence dans le couple.

Entre 3 et 6 ans, les enfants intériorisent des modèles de gestion des émotions. Ils sont donc particulièrement susceptibles et sensibles à des modèles inadaptés de la peur et de la colère, deux émotions typiques dans les situations de violence dans le couple.

Chez l'enfant entre 7 et 10 ans :

Entre 7 et 10 ans, **le lien avec autrui commence à devenir de plus en plus important.** Avoir des copains, un meilleur ami, trouver sa place dans le groupe sont des processus normatifs qui se verront affectés par la violence conjugale à laquelle l'enfant est exposé. **La loi du silence qui entoure toute dynamique de violence et le sentiment de honte et de culpabilité intériorisé dans les années précédentes peuvent faire en sorte que l'enfant se coupe des autres.**

Ceci l'empêche d'accéder autant à la construction d'une relation adaptée avec ses pairs qu'au soutien social. A l'âge de l'école primaire, les processus de rationalisation et d'intellectualisation prennent une place importante dans le développement de l'enfant.

Pour les enfants exposés à la violence conjugale, le fait de trouver du sens aux agressions et de les comprendre devient prioritaire. Les rationalisations qui excusent le comportement de l'auteur ainsi que ceux qui désignent la victime comme coupables peuvent être facilement intériorisés.

Lors de ce stade, l'enfant est plus sensible aux contradictions entre actions et paroles. Par conséquent les promesses non tenues de l'auteur des violences à « ne plus recommencer » ou de la victime « à ne plus supporter » seront source de tension pour l'enfant.

Chez l'adolescent :

L'adolescence est une étape caractérisée par la quête de l'autonomie et le positionnement sexuel. La violence conjugale aura un impact néfaste sur ces tâches.

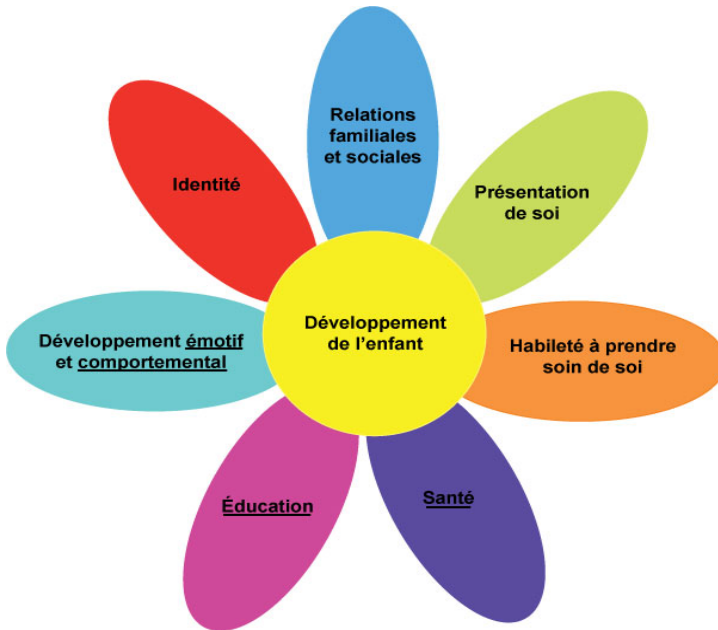
La dynamique d'enfant-parentalisé expérimentée par certaines adolescentes face à la violence implique une autonomie prématurée et fragile qui peut exacerber des conflits parento-infantiles typiques de cette phase. Entre autres, l'augmentation de la force physique liée à la puberté peut amener le jeune à tenter d'empêcher physiquement le parent auteur d'agresser sa mère, se mettant ainsi en danger.

Le désir de se faire accepter par ses copin(e)s augmente et avec lui la honte d'avoir une famille dans laquelle sa mère est agressée et son père ou beau-père agresseur. La honte affectera l'image de soi de façon négative et peut amener le jeune à avoir des comportements à risques pour impressionner ses pair(e)s.

Pour les filles, plus particulièrement, l'image de soi peut être également affectée par l'image négative de la victime.

Néanmoins, pour les deux sexes, les modèles de violence dans le couple peuvent être associés à des difficultés à établir des rapports de couples adaptés.

Conséquences sur les jeunes.



1. Identité : Faible estime de soi, troubles de l'identité, rejet.
2. Relations familiales et sociales : Déficits dans les habiletés sociales, retrait, méfiance, manque d'empathie.
3. Présentation de soi : Manque de confiance, comportements inappropriés.
4. Habilités à prendre soin de soi : Dépendance, comportements à risque.
5. Santé : Blessures, malnutrition, infections, automutilation, suicide/décès, ...
6. Éducation : Retards de développement (langage), sous performance scolaire, ...
7. Développement émotif et comportemental : Instabilité émotionnelle, anxiété, dépression, cauchemars, peur, agressivité, passivité, délinquance, comportement violent à l'âge.

Bibliographie :

Victimes silencieuses ... Comment aider des enfants exposés aux violences conjugales ?

Actes du colloque international organisé par les Femmes Prévoyantes Socialistes. Jeudi 20 novembre 2008

L'enfant face à la violence dans le couple, Sous la direction de Karen Sadlier, Dunod, août 2010

MERCI à Christelle LAVENDHOMME.

Editeur Responsable Guy DE COSTER.

